

## DÉLIBÉRATION N° 15/164

Séance du mardi 15 septembre 2015

### TRANSACTION

**Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 15 septembre 2015,**

**Vu** le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

**Vu** le dernier alinéa de l'article 9 du décret susvisé,

**Vu** le rapport du président,

### DÉCIDE

Le conseil d'administration délègue au président de l'établissement la faculté de conclure et signer les transactions destinées à mettre fin à une contestation nées ou à naître, lorsque le montant total mis à la charge de l'établissement est inférieur ou égal à 150 000 euros HT.

Fait à Paris,  
Le 15 septembre 2015

Le président du conseil d'administration

  
Bruno Maquart